



Lycée Privé Provence Verte

Chemin du Prugnon – 83470 SAINT MAXIMIN

Tel : 04 94 86 52 93 / Fax : 04 94 59 78 91

E Mail : st-maximin@cneap.fr

A Saint- Maximin, le 1 décembre 2020
A l'ensemble des familles et partenaires du lycée.
A l'ensemble des maitres de stage et d'apprentissage
Aux professionnels et partenaires,
Et Amis.

Objet : Versement Taxe d'apprentissage 13% / 2021

Madame, Monsieur,
Chers Parents,
Chers partenaires et professionnels,
Chers amis,

L'Equipe éducative du Lycée Privé « Provence Verte » / L.E.A.P. « SAINT-MAXIMIN » vous témoigne d'ores et déjà tous leurs remerciements pour l'aide et la confiance que vous accordez à notre établissement.

Notre mission vise à permettre à chaque élève et apprenti de développer ses capacités humaines et d'acquérir des compétences techniques. Ce travail éducatif, parfois dans une société qui se cherche, a pour ambition d'insérer et de professionnaliser au mieux nos jeunes dans les entreprises.

Par ailleurs, nous aidons les familles dans le besoin, non seulement par un soutien parental, mais aussi sur le plan financier. Cela concerne sur 550 familles de l'établissement, plus de 40 familles qui sont aidées encore cette année. L'enseignement agricole doit être un enseignement ouvert à tous, du plus pauvre au plus riche. C'est le projet du jeune qui compte et uniquement ce projet. Bref, c'est la volonté d'accompagner chacun, du jeune à l'adulte qui nous anime.

Enfin, le lycée (qui accueille déjà plus de 65 apprentis) développera dans les 5 prochaines années, plusieurs formations par apprentissage : CAP Crémiers fromagers, Spécialisation post Bac « Caviste », ou encore un certificat Post Bac « Tourisme vert et accueil en milieu rural », des formations BTSA et Licence Professionnelle ... bref, notre objectif est d'insérer un maximum de jeunes dans les entreprises qui portent des emplois. A terme, l'unité de formation par apprentissage pourra accueillir plus de 200 apprentis par année, au sein d'un Campus des métiers de l'Agriculture, de l'Alimentation, et le Biodiversité et des nouveaux services en milieu rural. En route vers l'Avenir !

C'est pourquoi, nous avons besoin de vous : parents, personnels, partenaires, professionnels et amis.

La TAXE d'APPRENTISSAGE : Fraction des 13%

Si vous êtes chef d'entreprise, ou responsable de ressources humaines (DRH) d'une entreprise privée, ou simplement si vous connaissez un chef d'entreprise dans vos relations familiales ou amicales, ou encore un expert-comptable qui gère des entreprises, vous pouvez sincèrement nous aider. En effet, la très grande majorité des entreprises privées est assujettie à un impôt particulier (qu'on appelle « Taxe d'apprentissage ») qui permet d'aider les lycées professionnels. Cette taxe 2021 est calculée en fonction de la masse salariale, ce qui signifie que la taille de l'entreprise détermine le montant de cet impôt. Le chef d'entreprise peut choisir d'affecter cette taxe à un lycée en particulier, par le biais d'un versement en direct vers le lycée professionnel de son choix. Cette décision doit être prise entre les mois de novembre et mars, pour un versement avant le 31 mars 2021, en principe. Le Lycée Privé Provence verte est donc habilité à remettre un reçu libératoire de Taxe d'apprentissage à l'entreprise, en lien avec le versement reçu.


Par le versement de la taxe d'apprentissage, votre contribution permettra de créer un bâtiment Agro écologique à vocation pédagogique au cœur de l'établissement, un concept de bâtiment nourricier, éducatif et adapté pour les jeunes de la génération Alpha. Nous préparons l'avenir dans ce monde en transition, pour accompagner des jeunes vers l'installation agricole et la création d'entreprises. Ce versement sera aussi affecté à l'achat de matériel pédagogique pour favoriser la biodiversité.

Objectifs : Créer, à l'horizon 2022, un Campus des métiers de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Biodiversité et des nouveaux services à la personne, en milieu rural.
Et Aider les familles dans le besoin, pour leur permettre une scolarisation de leur enfant dans l'enseignement agricole privé.

Pour cela, c'est donc simple : il suffit de contacter Madame Edith CARAL qui se fera un plaisir de vous aider dans vos démarches administratives. Elle pourra répondre à l'ensemble de vos questions.

Avec nos remerciements les plus sincères et en y associant tous nos élèves, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur,
Christian BRAYER



Lycée Privé Provence Verte
LEAP "St Maximin"
Chemin du Prugnon
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
Tel: 04 94 86 52 93 Fax: 04 94 58 76 91
Admis au CNEAP
Sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture